

22/09/1986 - E -

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

67426 du 17/6/87

DECRET N° 67426 / DGFI / DGPC / S1.
portant intégration et nomination de Monsieur
MAGGONG (Emmanuel) dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux
(Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISIS/ :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 25 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des Fonction-
naires;
(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21/5/58 fixant le règlement sur la solde
des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/430/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/495/FI du 5/7/62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/497/FI du 5/7/62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut généra
des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/498/FI du 5/7/62 relatif à la nomination et
à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/411 du 12/2/63 abrogeant et remplaçant le décret
n° 63/376 du 22/11/63 fixant le statut commun des cadres de la catégorie
AI des services sociaux (Santé Publique);
(/u le décret n° 67/450 du 24/2/67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son
article 1er paragraphe 2;
(/u le décret n° 74/470 du 21/4/74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/411 du 12/2/63 concernant les échelonnements indiciaires des Fon-
ctionnaires;
(/u le décret n° 67/450/FI/TE du 26/2/67 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fon-
ctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 84/456 du 8/8/84 portant nomination du Premier
Ministre; (/u le décret n° 86/4172 du 10/12/86 portant nomination des Membres
du Gouvernement;
(/u le décret n° 86/4173 du 10/12/86 portant organisation des
intérim des membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/26 du 5/3/85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et revisions de si-
tuations administratives des agents de l'Etat;
(/u la lettre n° 3422 /DGSI/3SAF/SE/S1 du 25/9/86 /du
Directeur des Services Administratifs et Financiers
transmettent le dossier de l'intéressé;
(/u le Protocole d'Accord du 05-08-1970 signé entre l'U R S S et
la République Populaire du Congo :

Article 1er. En application des dispositions combinées du décret n° 69/44 du 12/2/69 et du protocole d'accord du 05/03/70, susvisés, ~~Monsieur~~ EGOGONG Emmanuel, né le 2 Novembre 1957 à Dibéguil (Sombé), titulaire du diplôme de Docteur en Médecine obtenu à l'Institut de Médecine de Vannitsa nommé Pirogov (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (SAFÉ PUBLIQUE) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

Article 2. L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 3. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,

Brassaville le 17 Août 1987

Le Gardien des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice, Gardien des
Sceaux

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI. -

Ampliations:

JORPC.....1
DGFP/DGPCE.....3
DGFP/BST.....1
DGB.....3
DCF.....1
MSAS.....2
DGSP.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....2
SEG/BC.....2